



**MAISON
DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

Pièces justificatives : dossier Adulte

Recevabilité de la demande : Pièces administratives à fournir

- **Le formulaire de demande** (cerfa n° 13788*01) auprès de la MDPH, complété, daté et signé en dernière page
- **Le certificat médical** (cerfa n°13878*01) joint à ce dossier rempli, daté **de moins de 6 mois** (Décret n° 2015-1746 du 23 décembre 2015) signé, tamponné et dûment complété par votre médecin traitant ou spécialiste –
- **Une photocopie format A4 recto-verso d'un justificatif d'identité en cours de validité** de la personne concernée par la demande (Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois)

--- Pour les situations particulières suivantes, veuillez fournir les documents mentionnés :

- . pour les majeurs ressortissants de l'Union Européenne : carte nationale d'identité ou passeport du pays d'origine en cours de validité
- . pour les majeurs hors Union Européenne : titre de séjour en cours de validité ou tout autre document officiel d'autorisation de séjour en France

Attention : pour toute demande de carte (carte de priorité ou d'invalidité), dans la mesure où la Nationalité de l'utilisateur est notifiée sur la carte, nous vous demandons de bien vouloir privilégier le dépôt de la photocopie d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport en cours de validité.

- **Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** au nom de la personne concernée par la demande (quittance de loyer, facture d'électricité, de gaz, de téléphone, d'eau, d'abonnement internet, attestation d'assurance habitation, dernier avis d'imposition).

--- Pour les situations particulières suivantes, veuillez fournir les documents mentionnés :

- . pour un majeur hébergé par un tiers : un justificatif de domicile ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'hébergeant